

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020**

Le quinze décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire à la salle socioculturelle sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

**Etaient présents :** M.M. Michel LAHUEC, Marie-France HELIAS, Marcel STEPHAN, Silvia JAMBON, Yannick CONNAN, Gilberte LE NAOUR, René GLO, Marie-Andrée MARTIN BLAS, Gilbert LE QUINTREC, Nicole LAHUEC, Catherine MERIAS, Gaël THOMAS, Isabelle QUERE, Stéphane LEMETAYER, Soazig LOUEDEC, Stéphanie LE GOFF, Sébastien RUBE

**Absents excusés :** M. Bertrand-Michel DO MARCOLINO représenté par Mme Silvia JAMBON  
M. Olivier VEZZETTO

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine MERIAS

\*\*\*\*\*

**1 - DELOCALISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider la salle socioculturelle comme lieu de réunion du conseil municipal pour cette séance.

**2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur Yannick CONNAN présente au Conseil Municipal les subventions proposées après examen des différentes demandes en commission des finances :

Nom	Subvention 2020 (€)
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
Amicale des retraités	700
Association des parents d'élèves	3 500
Aux bons plants	1 600
Bibliothèque	2 500
Bol d'airs	600
CFFC (football corpo)	600
Espoir de Clohars	2 000
TOTAL	11 500
<b>ASSOCIATIONS PAYS FOUESNANTAIS</b>	
FNACA	200

Pétanque club de l'Odet	100
Pleuven Basket Club	220
Raquette du Pays Fouesnantais	200
SNSM	500
TOTAL	1 220

<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	
Association des Paralysés de France	40
Bretagne Fondation du patrimoine	160
Enfance et partage	100
Entraide cancer en Finistère	100
France Alzheimer	100
Groupe mammalogique breton	100
Jonathan 29	50
Prévention routière	100
Rugby Club Concarnois	100
Secours catholique	200
Secours populaire français	200
Solidarité Paysans	200
Société Protectrice des Animaux	160
T'es Cap	100
TOTAL	1 710
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 430</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCORDE** les subventions proposées ci-dessus.

#### **4- AVENANT N°3 AU MARCHÉ POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE ET DE SES ABORDS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération des 27 mai 2019 et 14 novembre 2019, le Conseil Municipal avait voté l'avenant n°1 et l'avenant n°2 au marché attribué au groupement SPARFEL/EUROVIA pour le lot 1 « sols sportifs » portant à 1 128 168,60 € H.T (1 353 802,32 € TTC) le montant total, avec option, pour ce lot.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un nouvel avenant afin de constater une moins-value globale sur ce marché. Le montant de cet avenant s'élève à – 21 931,01 €.

Le montant total du marché se décompose désormais ainsi :

- Lot n°1 : Offre de base + variante exigée n°1 + avenant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3 :  
1 031 205,30 € H.T. Montant total avec option : 1 106 237,59 € H.T (1 327 485,11 € TTC)
- Lot n°2 : 177 811,90 € H.T (213 374,28 € TTC)
- Montant total du marché avec avenant n°1 et tranche optionnelle du lot n°1 : 1 284 049,49 € H.T (1 540 859,39 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**VALIDE** cet avenant n°3 et autorise le Maire à le signer.

## **5 – ESPACE MULTIFONCTIONNEL A DOMINANTE SPORTIVE : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 mai 2019, le Conseil Municipal avait attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'un espace multifonctionnel à vocation sportive au groupement Archi Espaces Conception/GK Ingénierie Bâtiment/SBC/BEC SICARD/ALHYANGE d'un montant de 103 700,00 € H.T (124 440,00 € TTC) pour la mission de base et 12 638,00 € H.T (15 165,60 € TTC) pour les missions optionnelles. Ces honoraires étaient calculés sur la base d'un montant estimé des travaux de 1 220 000,00 € H.T.

Compte tenu du montant des travaux retenus au stade de l'APD, 1 340 000,00 € H.T (valeur janvier 2020) le nouveau montant du forfait de rémunération de l'équipe maîtrise d'œuvre s'élève à :

Mission de base : 111 220,00 H.T (taux de 8,30%)

Missions optionnelles 13 936,00 H.T (taux de 1,04%)

Total H.T 125 156,00 € (150 187,20 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** cet avenant n°1 et autorise le Maire à le signer.

## **6 – DEMANDE DE DETR POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES ABORDS DE L'ESPACE MULTIFONCTIONNEL**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement de la voirie et des abords de l'espace multifonctionnel.

Le coût estimatif de ces travaux se décompose comme suit :

- Travaux de terrassement, soutènement, revêtement de surface en enrobé, aménagement paysager et mobilier urbain, reprise sur l'existant : 250 000,00 € H.T
- Maîtrise d'œuvre : 8 200,00 € H.T
- Aléas, imprévus 11 800,00 € H.T

TOTAL HT:	270 000,00 € H.T
TOTAL TTC	324 000,00 € TTC

Le financement envisagé pour cette opération est le suivant :

Subvention Etat (DETR) : 80% soit	216 000 €
Participation communale : 20% soit	54 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** ce projet,

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour le financement des travaux d'aménagement de la voirie et des abords de l'espace multifonctionnel.

## **7 - TARIFS COMMUNAUX 2021**

Les tarifs suivants sont proposés pour l'année 2021.

<b>Tarifs communaux 2021</b>	
Droit de place	29,25€
Location d'une table	1,80€
Location d'un banc	1,25€
Location d'une chaise	0,30€
Livraison forfait aller-retour	58,50€
Badge de la salle socioculturelle	60,00€
Droit d'accrochage pour le salon des arts	16,00€

<b>CIMETIERE</b>		
<b>Type de concession</b>	<b>Durée de la concession</b>	<b>Tarifs 2021</b>
Columbarium	10 ans	375€
Columbarium	30 ans	1 193€
Tombe 2m <sup>2</sup>	10 ans	133€
Tombe 2m <sup>2</sup>	30 ans	439€
Tombe 4 m <sup>2</sup>	10 ans	264€
Tombe 4 m <sup>2</sup>	30 ans	823€
Mini concession/cavurne	10 ans	253 €
Mini concession/cavurne	30 ans	858 €
Mise à disposition du caveau	2 mois	127€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ADOpte** les tarifs communaux présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **8 - DOTATIONS SCOLAIRES 2021**

Les dotations scolaires proposées pour l'année 2021 sont les suivantes :

<b>Dotations scolaires 2021</b> <b>(montant par élève présent à la rentrée scolaire 2020/2021)</b>	
Fournitures scolaires	43,29 € x 146 = <b>6 320,34 €</b>
Livres	500 € pour les livres de bibliothèque
Sorties scolaires	20 € x 146 = <b>2 920 €</b>
Arbre de Noël	9 € x 146 = <b>1 314 €</b>
<b>Total</b>	<b>11 054,34 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**VOTE** les dotations scolaires présentées ci-dessus, pour l'année 2021.

## **9 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ainsi votés sont obligatoirement inscrits au budget lors de son adoption.

<b>Libellé programme ou compte (si hors programme)</b>	<b>Crédits ouverts en 2020</b>	<b>Ouvertures crédits avant vote BP 2021</b>
1801 – Ty Chan	80 000 €	20 000 €
197 – Travaux de voirie	110 000 €	27 500 €
397 – Bâtiments communaux	40 000 €	10 000 €
497 – Achat de matériel	50 000 €	12 500 €
98 – Acquisitions foncières	2 000 €	500 €
202 – Frais de réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	10 000 €	2 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des sommes ci-dessus avant le vote du budget primitif 2021.

#### **10 – ACQUISITION DE TERRAIN ROUTE DE KERHALL A TITRE GRATUIT**

Question annulée.

#### **11 – ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune de Clohars-Fouesnant adhère au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Le CAUE est à la disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le montant de l'adhésion s'élève à 30€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'ADHERER** au CAUE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **12 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS POUR L'ANNEE 2019**

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

#### **13 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 20 octobre au 15 décembre 2020.

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 8 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 188 pour une durée de 30 ans.
- Délivrance de la concession n° 189 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 190 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 193 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 194 pour une durée de 30 ans.
- Délivrance de la concession n° 197 pour une durée de 30 ans.
- Délivrance de la concession n° 198 pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**14 - INFORMATIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 20 heures 19.

Le Maire,  
Michel LAHUEC

